

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 25 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, Maire de Sansan

### OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H20

PRESENTS : Mme CLEMENTE Stéphanie, Mr SONILHAC Jacques, Mr GARROS Thierry, Mr MOLD Adam, Mme BARBOT Hélène

Excusée : Patricia RIOLLET

Madame Hélène Barbot a été nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération concernant la modification des statuts du SIAEP
- 2) Délibération concernant le projet de périmètre du SAGE Neste-Rivières de Gascogne
- 3) Délibération sur l'adhésion de 3 nouvelles communes et une communauté de communes à la carte GEMA du SM3V
- 4) Délibération sur l'adhésion à l'AMF
- 5) Délibération sur la possible adhésion aux communes pour la paix
- 6) Délibération pour la finalisation du projet d'adressage
- 7) Délibération sur l'ouverture du chantier de rénovation de l'église
- 8) Délibération sur la subvention au comité des fêtes
- 9) Questions diverses

---

#### 1) Délibération concernant la modification des statuts du SIAEP

Vu la difficulté d'avoir le quorum nécessaire lors des réunions du comité syndical du SIAEP il a été proposé de réduire le nombre de délégués à 1 titulaire et 1 suppléant par commune au lieu de 2 et 2 auparavant. Cette proposition prendra effet à la prochaine mandature.

6 votes pour 0 contre 0 abstentions

#### 2) Délibération concernant le projet de périmètre du SAGE Neste-Rivières de Gascogne

Un projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Neste vers les rivières de Gascogne est soumis à l'approbation des communes concernées.

6 votes pour, 0 contre, 0 abstention

#### 3) Délibération sur l'adhésion de 3 nouvelles communes et 1 communauté de communes à la carte GEMA du SM3V

Il nous est demandé d'approuver (ou non) l'adhésion de 3 nouvelles communes et la communauté de commune du plateau de Lannemezan à la carte Gestion des Milieux Aquatiques

6 votes pour, 0 contre, 0 abstentions

#### 4) Délibération sur l'adhésion à l'AMF

Nous avons décidé de ne plus adhérer à l'AMF (Association des maires de France) mais Thierry Garros souhaitant participer au congrès des maires (qui est ouvert aussi aux adjoints) il fallait que la commune soit adhérente. Nous avons donc payé la cotisation annuelle (167,09 euros). Mr Garros a souhaité faire un don à la commune de la même somme, nous devons donc faire une délibération pour valider cette proposition.

5 votes pour, 0 contre, 1 abstention (Mr Garros ne prenant pas part au vote)

#### 5) Délibération sur la possible adhésion aux communes pour la paix

Monsieur le maire propose aux conseillers que la commune de Sansan adhère aux « communes pour la paix ». Le montant de l'adhésion étant libre il est proposé à 50 euros.

6 votes pour, 0 contre, 0 abstentions

#### **6) Délibération pour la finalisation du projet d'adressage**

Trois devis sont présentés pour les panneaux et les numéros. Le moins cher est celui de COMAT et VALCO pour un montant de 1684 € HT

C'est donc celui ci qui est retenu à l'unanimité

Pouvoir est donné à Monsieur le maire pour passer commande à cette entreprise

#### **7) Délibération sur l'ouverture du chantier de rénovation de l'église**

Mr le maire informe les conseillers que les travaux de rénovation des vitraux et du plafond de l'église ont démarré. Les conseillers donnent pouvoir au maire pour payer les entreprises. Le prêt du Crédit Agricole devant être débloqué fin Novembre.

Le coût total de l'opération est de 19597.66

Le montant des subventions est de: 10839.06

Reste à charge de la commune : 8758.06, financés par un emprunt au crédit agricole de 8800 € au taux de 0,42% sur 5 ans, et 170 € de frais de dossier. Ce qui fait des annuités de 1782,24€

#### **8) Délibération sur la subvention au comité des fêtes**

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils approuvent ou désapprouvent la décision de la majorité du conseil d'administration du comité des fêtes de ne pas prêter du matériel aux habitants de la commune.

6 désapprouvent .

Mr le maire propose un ensemble de règles qui conditionneront l'obtention de la subvention par le comité des fêtes. Non pas pour s'immiscer dans les affaires du comité qui est indépendant de la municipalité mais pour définir clairement la position du conseil municipal

Après amendement de certains points la proposition est adoptée à l'unanimité. Ces règles seront consultables en mairie.

#### **9) Questions diverses**

Rédaction et préparation du bulletin municipal. La rédaction des diverses rubriques est répartie entre les membres

FIN DE LA SEANCE 23 h